

POIZAT. — Territoire entre le chemin de Roche-Corbière et le château de Torvéon. (Voir côtes du Poizat pour l'étymologie.)

LE POMMIER. — Territoire compris entre le chemin de la Chaux, celui de Chavanne et la ruette Manderon. Ce territoire, encore vierge d'habitation, a pris, sans doute, son nom d'un pommier, jadis énorme et depuis longtemps disparu.

PONTON. — Ce lieu, situé près du ruisseau de Cruix et du cours du Montgela, donne à penser qu'à la fonte des neiges et en temps de pluie il y avait autrefois, à la réunion des deux cours d'eau, dans le clos Chomer, un petit *pont* ou *ponton* ou *passerelle* ?

PORT CODEMARD. — On appelait ainsi l'endroit où les bateliers de Colonges traversaient la Saône avant la construction du pont actuel. L'ancienne maison Godemard, aujourd'hui rafraîchie, avait donné son nom au *port à bateaux* tenu par les Dumas, puis les Mercier.

PRÉ SAINT-MARTIN. — Le Pré Saint-Martin n'existe plus, des maisons bourgeoises, un café-restaurant et la place actuelle de Colonges l'ont remplacé. La maison Riondet a été la première bâtie, puis le café Blaise, la maison Myon, celle de M. Décrand, etc., sont venu remplacer l'herbe par des jardins anglais.

Le premier foin de ce pré appartenait à l'abbaye de l'Île-Barbe, puis aux comtes de Lyon, représentés par le seigneur mensionnaire de Colonges. Le second foin appartenait à certains habitants de la paroisse. Voici quels étaient les possesseurs de ce droit en 1785 :

Ardisson (J.-B.)	1	bichérée	1/6	1/16.	
Crépu (François)			1/8	1/72.	
Archimbaud (Pierre)			1/12	1/54.	
Ardisson (veuve)	1	—		1/27.	
M ^{me} Vignière	1	—	1/3	1/72.	
Page (Pierre)			3/4	1/8	1/32.
Rocher (Claude)	1	—		3/4.	